

une lettre datée du 30 août sollicite de tous ses diocésains, comme de ceux des diocèse suffragants, une obole pour l'heureux achèvement de cette oeuvre déjà commencée. On demande à chacun de verser la somme modique de cinquante centins pendant six années consécutives.—A.-M. R.

DANS LA PROVINCE

—Nous recommandons à nos abonnés l'âme du Frère Jean-Marie Lachance, convers, décédé le 7 mai, âgé de 49 ans.

—Les révérends Frères Marc-Marie Labonté et François Lebel ont prononcé leurs vœux temporaires en l'église N.-D. du Rosaire de Saint-Hyacinthe.

—Voici le texte officiel de la formule brève dont on peut se servir pour rosier les chapelets :

BENEDICTIO ROSARIORUM B. M. V.

Formula brevior

(*ex Rescripto S. Poenitentiariae, dici 23 Nov. 1918*)

Ad laudem et gloriam Deiparae Virginis Mariae, in memoriam mysteriorum vitae, mortis et resurrectionis ejusdem Domini nostri Jesu Christi, benedicatur ¹ et sanctificetur haec sacratissimi Rosarii corona: in nomine Patris [†] et Filii, et Spiritus Sancti. Amen.

Stola et aqua benedicta adhiberi possunt ad libitum.



RECENSIONS

R. P. ALBERT BLAT, O. P.—*Commentarium textus Codicis Juris canonici.—Liber II. De Personis.*

La promulgation du nouveau Code de droit ecclésiastique, a provoqué l'éclosion de toute une littérature canonique. Dans les différents pays, et dans les diverses langues, apparaissent des ouvrages nombreux, qui exposent, soit le Code dans son ensemble, soit certains traités particuliers. Ceux des religieux et du mariage, d'un usage plus courant, ont été l'objet d'une attention spéciale.

Il va sans dire que ces publications variées sont de valeur et d'étendue fort inégales, et que plusieurs trahissent une rédaction trop hâtive, et le généreux souci d'arriver avant les autres.

¹ Si fuerint plures coronae dicatur in plurali.